



syndicat mixte ouvert "Anjou Numérique" (Siren : 200052587)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Ecouflant
Arrondissement	Angers
Département	Maine-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/07/2015
Date d'effet	01/07/2015

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9 route de la Confluence Beuzon
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	49000 ECOUFLANT
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	446 738
Densité moyenne	73,96

Périmètres

Nombre total de membres : 10

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
49	Loire-Authion (200057438)	16 157

- Dont 8 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
49	CA Agglomération du Choletais (200071678)	CA
49	CA Mauges Communauté (200060010)	CA
49	CA Saumur Val de Loire (200071876)	CA
49	CC Anjou Bleu Communauté (244900809)	CC
49	CC Anjou Loir et Sarthe (200068955)	CC
49	CC Baugeois Vallée (244900882)	CC
49	CC des Vallées du Haut-Anjou (200071868)	CC
49	CC Loire Layon Aubance (200071553)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE (224900019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>Au sens de l'article L 1425-1 du CGCT, le syndicat mixte ouvert "Maine-et-Loire Numérique" a pour objet la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'attention de tous les administrés. Il exerce également la compétence en matière d'élaboration et d'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique prévue à l'article L 1425-2 du CGCT. Il peut également exercer à titre optionnel la compétence en matière de développement des usages numériques sous réserve de délibérations concordantes des organes délibérants des membres adhérents et du conseil syndical.</i>
Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)